

Arrêté DAJIM n° 207/2024

LE PRESIDENT D'UNIVERSITE COTE D'AZUR

VU le Code de l'Éducation,

VU le Code général de la Fonction publique,

VU le Décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 modifié portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

VU le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,

VU la délibération n°2022-030 du Conseil d'administration d'Université Côte d'Azur portant création et statuts d'UniCA Sport,

VU le règlement de fonctionnement et d'organisation d'UniCA Sport du 4 mars 2022 et notamment son article 2 portant modalité de désignation de la direction,

VU l'élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du Conseil d'administration du 9 janvier 2024,

Considérant l'appel à candidatures pour le poste de Directeur/Directrice d'UniCA Sport,

Considérant l'unique candidature de Monsieur Olivier MARTY,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Monsieur **Olivier MARTY, Professeur Agrégé Hors Classe**, est nommé Directeur d'UniCA Sport à compter du 1^{er} juin 2024 jusqu'à la fin du mandat du Président d'Université Côte d'Azur en exercice.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, sera publié sur le portail internet d'Université Côte d'Azur et affiché dans les locaux d'Université Côte d'Azur.

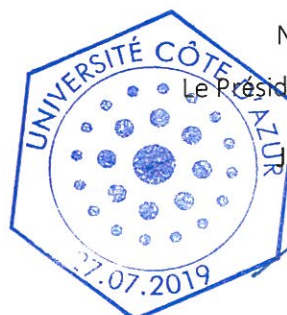
ARTICLE 3 :

Le Directeur Général des Services d'Université Côte d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Nice, le 7 mai 2024

Le Président d'Université Côte d'Azur

Jeanick BRISSWALTER



Copies :

Mr le Recteur de Région académique, Chancelier des universités

M. le DGS

Mme. la DGSA Ressources Humaines et Modernisation

Intéressé.es